



مقالات المفيد مديرية التجارة لولاية بسكرة

Horizons

QUOTIDIEN NATIONAL

Mercredi 30 Décembre 2015

LE MINISTRE DU COMMERCE
RÉUNIT LES RESPONSABLES DE WILAYA

Comment mettre en œuvre le nouveau dispositif des licences

APRÈS UNE RÉUNION AVEC LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES portant sur la mise en œuvre du nouveau système d'importation et d'exportation, qui a eu lieu à la Safex (Pins maritimes), c'est au tour des responsables des services économiques du ministère du Commerce au niveau des wilayas de débattre du sujet.

Le ministre du Commerce, Bekhti Belaïb, qui tient pour la première fois une réunion avec ses collaborateurs des services déconcentrés, a appelé les responsables locaux à faire des propositions «eu égard à (leur) expérience sur le terrain» sur la manière de mettre en œuvre ce dispositif. La réunion des 48 responsables de wilaya devait aussi permettre à travers un long débat de sortir avec une vision claire et unifiée sur le dispositif en question. Car le but, en fait, de cette rencontre est de se concerter et de «voir la manière d'appliquer ce dispositif sur le terrain», a précisé le ministre.

Belaïb avait déjà expliqué, la veille, que le nouveau régime des licences d'importation et d'exportation qui allait entrer en vigueur le 10 janvier prochain sera «flexible dans sa mise en œuvre». Quant à la liste des produits concernés par ce dispositif, elle sera établie en concertation avec les partenaires économiques. Ce dispositif, qui intervient dans une conjoncture difficile avec la baisse des recettes d'exportation des hydrocarbures, vise notamment à rationaliser les importations et préserver aussi les équilibres financiers du pays. Le texte prévoit deux types de licences. Les licences automatiques, délivrées par les secteurs ministériels concernés, sur demande et avec les justificatifs de conformité des produits et les licences non automatiques délivrées par le ministère du Commerce sur proposition d'un comité interministériel. Ce dernier aura pour mission de déterminer la liste des produits et d'en fixer les quotas. Les



Photo : Slimene S. A.

licences d'importation non automatiques concernent 63 contingents tarifaires de produits agricoles et agroalimentaires originaires de l'UE pour un montant de un milliard de dollars. S'agissant des licences automatiques, la liste provisoire concerne les véhicules, le rond à béton et le ciment portland pour une facture de 3 à 4 milliards de dollars.

D'autres produits devront intégrer la semaine prochaine cette liste après sa validation par le gouvernement. Par ailleurs, Bekhti Belaïb et ses collabora-

teurs devaient prendre connaissance du bilan chiffré pour l'année 2015 qui est sur le point d'être achevé, dans tous les domaines, plus particulièrement dans le contrôle des opérations commerciales, la répression des fraudes, la fermeture de locaux et des actions en justice.

La presse, pour une fois, n'a pas été autorisée à suivre ces débats puisque les responsables ont décidé, aussitôt les travaux ouverts par une orientation générale du ministre, de décréter le huis clos.

■ K. Daghefli